



JUILLET 2025, NUMÉRO 6

EDITORIAL

Adhésion de la Commune de Habay à la Charte d'inclusion des personnes en situation d'handicap

L'objectif est d'obtenir pour Habay le label Handycity. Le collège nous a assuré vouloir travailler progressivement à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Notre conseiller communal, Pascal Reding, est particulièrement sensible aux problématiques rencontrées par les personnes à mobilité réduite et il a attiré l'attention du Conseil :

Le Batopin prévu à Habay-la-Neuve sera équipé de 2 distributeurs : un extérieur permettant uniquement le retrait d'argent et un intérieur permettant le retrait **et** le dépôt.

Pascal signale que la proposition de convention entre la Commune et Batopin indique que le distributeur intérieur ne sera pas accessible aux PMR en raison de la présence d'une marche avec une hauteur de 16 cm.

Le Groupe Gérer+ a demandé l'ajout d'une clause suspensive à la convention, clause selon laquelle Batopin devra supprimer cette marche empêchant l'accès du distributeur intérieur aux personnes en situation de handicap. Gérer+ a également demandé un éclairage supplémentaire.

CONSEIL COMMUNAL DU 25/06/2025

Ce 25 juin 2025 a eu lieu un conseil communal. Il y avait 25 points en séance publique et 6 points à huis-clos.

Pour rappel vous pouvez consulter l'ordre du jour du Conseil Communal sur le site internet de la Commune :

<https://www.habay.be/ma-commune/vie-politique/conseil-communal/ordre-du-jour-du-conseil-communal/odj-cc-2025-06-25.pdf>



LE CONSEIL COMMUNAL DU 25/06/2025

Le Conseil communal a voté différents subsides à différentes associations :

- Scouts de Habay-la-Neuve : 700€
- ASBL Habay Runners Club : 2.375€
- ASBL Carnaval de la Marquise : 2.640€
- ASBL Commémoration du circuit des Ardennes : 1.000€
- Association de fait "Les Amis de la Chapelle" de Rulles : 200€
- ASBL CNCD 11.11.11 : 8.673€

L'ASBL CNCD 11.11.11 est une organisation qui lutte pour un monde juste et durable.



COPALOC

La COPALOC est une Commission paritaire locale pour l'enseignement communal, nous proposons une répartition du Pouvoir Organisateur différente : 3 membres de la majorité, 2 membres de la minorité et 1 représentant de l'Administration, délégué à l'enseignement. Notre proposition a été validée.

Compte CPAS

Avec un boni de 271.382,42€ à l'exercice propre, des valeurs disponibles de 350.000€ et un fonds de réserve ordinaire de 275.000€ notre CPAS n'est pas en peine.

Ce qui nous inquiète, c'est que ce boni de 271.000€ provient d'une dotation communale de 1.275.000€ excessive. Le fonds de réserve a été constitué également en puisant dans le budget communal.

Une Commune doit donner à son CPAS des finances suffisantes à son bon fonctionnement et pas lui octroyer des moyens pour faire des réserves sinon elle se mettra elle-même en difficulté pour maintenir un résultat positif à l'exercice propre de son budget.

Modification budgétaire n°1 - Exercice 2025

Avec des dépenses en augmentation de 145.782,08€ et une augmentation des recettes de seulement 98.675,26€ nous dépensons encore une fois plus que ce que l'on reçoit !

A ce poste budgétaire vous prévoyez notamment l'engagement d'un agent en communication avec une répartition de son temps de travail comme suit :

- + agent citoyenneté
- + secrétariat du Collège

Ce nouvel agent sera responsable de gérer l'agenda des Echevins et la boîte Mail du Bourgmestre.

Ce ½ temps de travail comme responsable de la gestion de l'agenda des Echevins et de la boîte Mail du Bourgmestre est - il bien nécessaire ?

Le Bourgmestre et les Echevins ont - ils tant de difficultés pour gérer leur agenda ou le Bourgmestre pour lire ses mails ?

Ne serait-il pas opportun d'affecter ce nouvel emploi à un service qui en a besoin ?

Il est également prévu l'engagement de 2 fontainiers supplémentaires en septembre.

Marchés publics

Instabilité d'une paroi rocheuse à l'arrière de l'habitation située au 16 rue des Rames à Habay-la-Neuve. Relance du marché pour la désignation d'une entreprise spécialisée. Nous rappelons la demande de la propriétaire de la maison voisine pour que les travaux se fassent également sur le terrain communal situé derrière chez elle.



L'échevin des travaux a indiqué que les travaux devraient commencer mi-juillet.

R.S.C. Habay-la-Neuve

Confirmation de l'octroi à l'ASBL RSC Habay-la-Neuve d'un soutien communal pour la rénovation des infrastructures du club comme suit :

- + un subside non remboursable de 789.985€
- + Un prêt à taux 0% d'un montant de 200.000€ à rembourser sur une période de 5 ans

Ce soutien communal est conditionné à l'approbation du projet par Infrasports.

Intervention de Pascal Reding

Suite à l'adhésion de la Commune à la Charte d'inclusion des personnes en situation d'handicap, Pascal a indiqué que la Commune comptait environ une dizaine de places de parking pour les personnes handicapées et que pour la majorité d'entre elles, elles n'étaient pas conformes et pour certaines non accessibles aux personnes handicapées.